PRÉFET
DU TARN
Liberté
Égalité
Fraternité

Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Tarn

Service management des recrutements et carrières

Arrêté portant nomination d'un chef de groupement

La préfète du Tarn,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et
de secours du Tarn,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu le décret du président de la République du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Catherine FERRIER en qualité de préfète du Tarn ;
Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;
Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
Vu le décret n° 2016-2008 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;
Vu l'arrêté du 26 février 2019 portant nomination du commandant Laurent MASSOL en qualité de chef du groupement territorial Tarn sud à compter du 1er mars 2019 ;
Vu l'arrêté en date du 25 juin 2019 pris conjointement par M. le préfet du Tarn et M. le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Tarn, portant modification de l'organisation du SDIS du Tarn ;
Considérant la vacance du poste de chef du groupement territorial nord à compter du 1er juillet 2021 ;

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn,

Arrêtent

Article 1er : A compter du 1er juillet 2021, M. Laurent MASSOL, commandant de sapeurs-pompiers professionnels, est nommé chef du groupement territorial Tarn nord.

Article 2 : A cette même date, il est mis fin à ses fonctions de chef de groupement territorial Tarn sud.

La Préfète,

Catherine FERRIER

Article 3 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

Fait à Albi, le 22 JUIL. 2021

Le président du conseil d'administration
du SDIS

Michel BENOIT

S.D.I.S DU TARN

La Préfète,

Catherine FERRIER

Certifié exécutoire compte tenu de la notification à l'agent le :
(signature)

Délais et voies de recours – Le présent arrêté peut être contestée devant le tribunal administratif de Toulouse d'un recours contentieux dans les deux mois qui suivent la date de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet **www.telerecours.fr**.

Tél : 05 63 77 35 18
Mél : direction.etat-major@sdis81.fr
SDIS du Tarn – 15 rue de Jautzou – CS 92040 – 81012 ALBI CEDEX 09 – www.sdis81.fr